

Rapport de minorité de la CUR de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis municipal n° 87-2025

Demande de crédit de CHF 954'000.00 pour l'aménagement de la place de la gare et la création d'un écopoint

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 27 octobre dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme, composée de Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, François Morier, Romain Corthésy, Christian Trinca Colonel, Gabriel Racciatti (excusé) et Luis Berardo Borda (excusé), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Étaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaunin et Patrick Oppliger, ainsi que Monsieur Yann Gilliéron, Chef de service du BT.

La CUR s'est encore réunie les 19, 26 novembre et 29 décembre afin de préparer le présent rapport.

Le but de ce préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction pour l'aménagement de la place de la gare et la création d'un écopoint avec conteneurs enterrés. Cette demande fait suite à l'approbation d'un crédit d'étude pour le même objet — préavis 23-2022.

Observations

Il est vrai que nous avons tous imaginé une très belle place de la gare où nous voulions organiser des animations telles que la fête du village ou d'autres manifestations. Aujourd'hui, cette place ressemble davantage à un timbre-poste, (dans un périmètre restreint dû aux travaux réalisés par le LEB) qu'à une véritable place, et ce sans compter l'état du sous-sol, extrêmement encombré d'éléments techniques, ce qui limite fortement les options.

En effet, Monsieur Morier a fait une très bonne proposition : créer une terrasse le long de la façade ouest, sur les places de parc, afin d'obtenir un endroit ensoleillé avec un joli dégagement sur le Jura. Cette proposition a été approuvée par la totalité de la CUR et soumise au Municipal en charge, qui en a déjà discuté avec l'architecte concernant sa faisabilité. Toutefois, cela fera l'objet d'un autre préavis ou d'un avenant.

Aujourd'hui, certaines personnes viennent remettre en question toutes les études commandées à ce jour. Concernant les conteneurs enterrés, il nous a été dit qu'il ne faut pas les installer à cet emplacement parce que très peu de personnes viendraient y déposer leurs déchets. Mais sur quoi se basent-ils ? Où sont leurs calculs du bassin de population, leurs études de transit ? Il n'y en a aucune : ce ne sont que des sentiments personnels, sans fondement, alors qu'un plan d'implantation des sites pour les conteneurs enterrés fut présenté en 2020 à la CUR sans que cela n'ait soulevé de grosses interrogations, voire d'oppositions.

Un membre est même allé consulter un ancien ingénieur civil pour ce projet, ceci est assurément de la cogestion nous pensons que nous sommes clairement en train de nous écarter des prérogatives de la Commission d'Urbanisme.

Des personnes souhaitent conserver les places de parc à l'emplacement prévu pour les conteneurs enterrés. Pourtant, dès qu'il est question de créer des places de parc, ils n'en veulent plus. C'est tout le paradoxe. Pour mémoire, en 2023, nous avons voté un postulat qui demandait un crédit de dédommagement pour les commerçants suite, entre autres, au manque de places de parc lors des travaux, crédit accepté pour le budget 2024.

Aujourd'hui, ils demandent de planter des arbres, mais comment gérer les racines qui viendraient interférer avec les réseaux techniques ? Les deux arbres prévus ne pourront pousser que dans des cuves afin d'éviter toute interaction avec les installations, mais il est impossible de généraliser ce type de dispositif à l'ensemble de la place.

À ce jour, entre les études des préavis 03/2011 et 59/2021, page 4, la place de la gare est déjà représentée à peu de choses près sous la forme du préavis 87/2025, sans que la CUR ne s'en soit émue. Le rachat de la maison Fleuri et sa démolition ont déjà coûté la bagatelle de CHF 786'000.- si nous refusons ce préavis...

- Combien va coûter la nouvelle étude ?
- Combien de temps cela va-t-il encore prendre ?

La seule certitude à ce moment précis, si nous refusons le préavis, c'est que nous avons très mal fait notre travail. Voulons-nous vraiment continuer à prendre en otage notre population pour des guerres partisans au sein de nos autorités communales ? Ou allons-nous réaliser ces travaux afin de permettre au futur tenancier de La Charrue de travailler sereinement, et aux habitants d'être enfin tranquilles après cinq ans de travaux ?

Certes, pas à n'importe quelles conditions, mais alors il fallait se manifester avant la présentation du préavis au Conseil communal, par exemple, lors de la mise à l'enquête publique ou lors des différentes consultations auprès de la CUR.

Position de la CT minoritaire :

Les membres de la CUR minoritaire vous demandent d'accepter le préavis tel que présenté, avec la demande faite à la Municipalité d'examiner la faisabilité de la terrasse pour La Charrue.

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique minoritaire, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 87 - 2025, adopté en séance du 6 octobre 2025 ;
- oui le rapport de la Commission Technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal No 87-2025 « Demande de crédit de CHF 954'000.00 pour l'aménagement de la place de la gare et la création d'un écopoint ».

Pour la Commission Technique minoritaire



Gabriel Racciati



Romain Corthésy



Jean-Claude Progin (Rapporteur)

